
L'accord de libre-échange
entre la Tunisie et l'Union européenne

Un impératif, des espoirs, des inquiétudes

Mahmoud Ben Romdhane

L' accord de libre-échange que le Maroc et la Tunisie ont signé avec l'Union européenne (UE) et que de nombreux autres pays de la rive sud de la Méditerranée s'apprêtent à signer ouvre une ère nouvelle dans les relations entre la rive sud et la rive nord de la Méditerranée, entre le monde arabe et l'Europe. Pour la Tunisie, deux arguments plaident pour son intégration à une zone de libre-échange (ZLE) avec l'UE: sa petite taille et l'intensité considérable de ses échanges avec cette région.

Pour l'Europe, "le Bassin méditerranéen constitue une zone d'importance... La paix et la stabilité de la région sont une des priorités premières de l'Europe". L'objectif est de contenir les risques: risques environnementaux, risques de trafic et de blanchiment d'argent de la drogue, risques d'instabilité, risques sociaux et politiques si les écarts de prospérité entre l'UE et les pays tiers méditerranéens (PTM) venaient à se creuser et si les pressions migratoires n'étaient pas maîtrisées et cogérées entre l'UE et les PTM. La guerre du Golfe avait, en outre, montré les risques de fracture qui pouvaient surgir entre les pays arabes et le monde occidental.

Bien que, du point de vue de l'UE dans son ensemble, la dimension économique de l'accord soit secondaire, il n'était pas inutile, face à la constitution des pôles concurrents de l'Amérique et de l'Asie, d'élargir son propre espace à la rive sud de la Méditerranée. Pour les pays de l'Europe du sud (Portugal, Espagne, France, Italie, Grèce), cet accord

Printemps 1997

revêt un intérêt particulier: il leur permet, en outre, de rééquilibrer une Europe dont le centre de gravité a tendance à basculer vers le nord-est après la chute du mur de Berlin et la perspective de l'intégration des pays de l'Europe centrale et orientale (PECOS) dans l'UE.

Pour la Tunisie et les autres PTM, dont les produits manufacturés entraient librement en Europe, les accords du GATT devaient entraîner une baisse des tarifs douaniers européens vis-à-vis de l'ensemble des autres pays, c'est-à-dire une érosion des préférences dont ils bénéficiaient sur le marché européen. L'abolition totale des taxes douanières à l'égard des PECOS venait réduire encore davantage ces préférences. Enfin, les accords de Marrakech contenaient des clauses sévères à l'encontre de la non-réciprocité de l'ouverture commerciale; celle-ci ne devait concerner que les pays les moins avancés. Les accords de coopération entre l'UE et les PTM étaient donc voués à être de plus en plus contestés et remis en cause.

Pour la Tunisie et les autres PTM, il était essentiel, voire vital d'être articulé à l'un des pôles les plus importants de l'économie mondiale. Comment, en effet, participer activement aux flux internationaux de biens et de services, de capitaux, de la science et de la technologie sans être inscrit dans l'un des trois grands ensembles régionaux ?

Pour la Tunisie, deux arguments supplémentaires plaident pour son intégration à une zone de libre-échange (ZLE) avec l'UE: sa petite taille et l'intensité considérable de ses échanges avec cette région.

Pour l'UE, pour les PTM et peut-être encore davantage pour la Tunisie, l'accord de la ZLE se présente comme un impératif¹.

Les sociétés arabes n'ont pas été consultées, mais à ce stade, on peut dire qu'elles ne voient pas les choses d'un mauvais œil. Ce que, confusément, elles espèrent, c'est un arrimage à un pôle développé et démocratique et, à travers lui, un accès irréversible au développement et à la démocratie politique. Ce qu'elles espèrent peut-être plus profondément, ce dont elles rêvent mais qu'elles n'osent avouer ni même s'avouer à elles-mêmes, c'est de partager avec l'Europe un avenir commun, de fonder avec ses peuples une ère de fraternité dans la dignité.

Ce qu'elles craignent, c'est de voir leur fragile construction économique s'écrouler sous l'effet d'un formidable afflux de produits européens devenant totalement libres à l'importation; ce qu'elles craignent, c'est de devenir plus dépendantes, soumises à une Europe hégémonique. La signature de cet accord de libre-échange ouvre la voie à ces deux possibilités. L'avenir ne peut pas être prédit. Les peuples de la rive sud le construiront; l'Europe, par sa puissance économique, aura un rôle déterminant, même si la crise économique réduit sérieusement sa marge de manœuvre.

Reconnaître cette évidence ne doit pas pour autant inciter à un refus d'examiner les chances de réussite ou d'échec de l'expérience ou, plus modestement, d'indiquer les lignes de force et les handicaps qui entravent la réussite de l'entreprise.

Le cas tunisien n'est pas intéressant en soi: l'importance géostratégique de la Tunisie ne peut, en aucune manière, être comparée à celle de l'Égypte, de l'Algérie ni du Maroc; ses richesses naturelles sont

très limitées, sa population est peu nombreuse. L'intérêt du cas tunisien réside dans sa dimension symbolique², dans le fait qu'il se présente comme le cas probablement le plus favorable à la réussite de l'entreprise: son économie est l'une des plus dynamiques de la rive sud de la Méditerranée, son "niveau" de développement est l'un des plus élevés, son cadre macro-économique est l'un des plus sains, son insertion dans l'économie européenne est la plus avancée, ses structures sociales sont parmi les plus modernes, son ouverture culturelle et sa proximité de l'Europe sont les plus grandes.

Même s'il ne possède pas ces caractéristiques au même degré, le Maroc a pour lui deux avantages notables sur la Tunisie: la taille de son marché (près de deux fois plus grand) et, surtout, son avancée remarquable vers la démocratie politique au cours de ces quatre ou cinq dernières années.

Tunisie et Maroc apparaissent, indiscutablement, comme les deux pays-pilotes pour ne pas dire les pays-guides; l'échec de leur intégration dans l'espace euro-méditerranéen signifiera, selon toute vraisemblance, l'échec de toute l'entreprise euro-méditerranéenne; sa réussite constituera un formidable stimulant pour l'ensemble de la région.

Une situation macro-économique saine

Selon le dernier rapport de la Banque mondiale, les données macro-économiques de la Tunisie, en comparaison avec les pays méditerranéens, se présentent ainsi:

Indicateurs macro-économiques

Pays	PNB /tête		PNB - PPA par tête (dollars) 1994	Inflation (PIB) 1984-94	S Exp
	Dollars 1994	Croissan ce 1985- 94			
Tunisie	1 790	2,1	5 020	6,3	18,8
Algérie	1 650	2,5	22,0	56,0
Maroc	1 140	1,2	3 470	5,0	33,3
Turquie	2 500	1,4	4 710	65,8	33,4
Egypte	720	1,3	3 720	16,4	15,8
Jordanie	1 440	5,6	4 100	9,2	12,4
Portugal	9 320	4,0	11 910	12,0
Grèce	7 700	1,3	10 930	15,5
Espagne	13 440	2,8	13 740	6,5

Source: "World Development Report 1996. From Plan to Market". World Bank. Oxford University Press. 1996.

Par son niveau de PNB par habitant, la Tunisie se classe bien loin

Printemps 1997

derrière les pays de l'Union Européenne, lesquels ont, en règle générale, un PNB par habitant exprimé en PPA³ de l'ordre de 18 000 dollars, et même loin derrière les pays européens du sud puisque son PNB par habitant équivaut à moins de la moitié à celui de la Grèce et du Portugal, mais en comparaison avec les pays de la rive sud de la Méditerranée, il apparaît comme l'un des plus élevés. En termes de croissance, il se distingue également assez largement.

Le taux d'inflation apparaît relativement modéré en comparaison avec les autres pays du bassin méditerranéen; au cours de ces deux dernières années, il a encore fléchi pour se situer à une moyenne inférieure à 5%.

Quant à l'endettement, il se situe dans des limites relativement raisonnables: le service de la dette absorbe 18,8% des recettes d'exportation de biens et services. Un taux, certes, supérieur à celui de la Jordanie ou de l'Égypte, mais près de deux fois inférieur à celui du Maroc et de la Turquie et trois fois inférieur à celui — dramatique, il est vrai — de l'Algérie.

Henri Regnault (1995) a dégagé l'intensité des échanges des différents pays et des différentes régions avec l'Europe. Il a, pour ce faire, calculé les valeurs des exportations et des importations de chacun d'entre eux par rapport à un PIB de 10 000 dollars.

Les données établies indiquent clairement que la Tunisie est le pays dont l'indicateur d'intensité-PIB des échanges avec l'UE (en particulier la France) est, de loin, le plus élevé. Que ce soit au niveau des exportations de la CEE ou de ses importations, la Tunisie se classe première: pour un PIB de 10 000 dollars, elle importe pour 1 089 dollars de France et pour 2 863 dollars de l'ensemble de la CEE; et, dans le même temps, elle exporte 674 dollars vers la France et 1 946 dollars vers l'ensemble de la CEE. C'est plus que tous les pays de la rive sud de la Méditerranée; c'est aussi plus que les pays de l'Association européenne de libre échange (AELE).

L'Europe est, de très loin, le principal partenaire économique de la Tunisie: 80% des exportations tunisiennes et 70% des importations s'effectuent avec elle et les Européens contribuent à raison de 90% des recettes touristiques et des investissements directs étrangers. Parmi les 600 000 travailleurs tunisiens résidant à l'étranger, près de 80% sont installés en Europe. Leurs envois de fonds représentent un apport annuel en devises équivalent à 3 ou 4% du revenu national.

L'Impact de la ZLE sur l'économie tunisienne

A notre connaissance, quatre grandes études ont été réalisées pour évaluer l'impact de la ZLE⁴. Leurs principaux résultats se présentent ainsi:

Principales variables	Comète engineering		Rutherford et alii		Drusilla et alii		IEQ	
	CT	LT	CT	LT	CT	LT	CT	LT
Bien-être en %		0,70	0,42	1,45	-0,2	3,3	1,37	3,73
Ajustement de l'emploi en %			1,70	6,94			2,70	16,31
Ajust. emploi (1 an) en MD			56	227			95	575
Ajust. emploi (3 ans) en MD							285	1724
Ajustement du capital			128				159	12

Avant d'examiner les résultats, il convient de se pencher sur la méthode et sur la signification de chacune des notions.

Pour évaluer les effets d'une libéralisation des échanges, les économistes utilisent des modèles calculables d'équilibre général (MCEG) à partir desquels ils comparent deux situations de l'économie étudiée: une situation avant libéralisation (ou situation initiale) et une situation finale (désignée par LT dans le tableau ci-dessus) correspondant à la réalisation de la totalité des réallocations des ressources (constituées par le travail et le capital) consécutives à la libéralisation des échanges. Une situation intermédiaire est également envisagée (situation qualifiée de "court terme" et désignée par CT dans le tableau) à l'issue de laquelle le travail a pu se mouvoir de certaines branches vers d'autres branches en réponse à la libéralisation des échanges mais sans que le capital n'ait pu être réalloué. On dit, dans ce cas, que le travail est mobile et le capital immobile. Et, dans ce cadre, le travail se déplace moins que dans l'hypothèse où le capital est mobile.

Étant donné que les ressources ne sont pas réallouées librement, les effets (appelés effets de court terme) sont moins bénéfiques que les effets de long terme. Les données figurant sur le tableau montrent ainsi que le gain en bien-être est de 0,42% à court terme et de 1,45% à long terme selon l'évaluation de Rutherford et alii, qu'il est de - 0,2% à court terme et de 3,3% à long terme selon Drusilla et alii et, enfin, qu'il est de 1,37% à court terme et de 3,73% à long terme selon l'IEQ.

Les gains en bien-être sont les gains liés à l'achat, par l'économie considérée, d'une plus grande quantité de biens et de services car la suppression de la protection permet désormais de s'adresser aux sources de production les plus efficaces.

On peut se demander pourquoi, dans le court terme, Drusilla et alii trouvent une variation du bien-être négative. La réponse est que la baisse des tarifs douaniers vis-à-vis de l'Europe a favorisé l'importation de biens et de services en provenance de cette région par rapport au reste du monde. Mais pour l'économie tunisienne, cela représente une perte en bien-être car les mêmes biens et services étaient achetés moins cher au reste du monde. En termes économiques, on dit qu'il y a eu "détournement d'échanges". Dans cette substitution, le pays a donc perdu.

Un effet contraire ou "effet de création d'échange" devrait survenir quand les acheteurs tunisiens substituent des biens européens à des biens

produits localement puisque, dans ce cas, ils s'adressent à la source la plus efficiente. Mais cet effet est limité car le pays ne peut pas accroître ses importations: ses exportations ne sont pas en mesure de s'accroître pour lui permettre d'augmenter ses importations. En un mot, ses importations sont limitées par ses exportations. Et ces dernières sont limitées parce que le capital est immobile: son caractère "spécifique" l'empêche de se réallouer, de s'orienter vers la production de biens exportables en substitution à la production de biens destinés au marché intérieur.

Au cas où il devient mobile, les choses changent considérablement: comme on peut le voir dans le tableau, Drusilla et alii aboutissent à un gain en bien-être de 3,3%.

Il convient de souligner que cette augmentation intervient à la fin du processus, c'est-à-dire quand toutes les réallocations du capital et du travail ont été effectuées et non en cours du processus. Par ailleurs, ces augmentations deviennent, à partir de ce moment-là des augmentations permanentes. En supposant deux pays: un pays A ayant libéralisé ses échanges et un pays B ne les ayant pas libéralisés, tous deux dotés des mêmes ressources et en supposant que toutes les réallocations de ressources aient été réalisées dans le pays B, on aura, à long terme, le pays A avec un PIB de 100 et le pays B avec un PIB de 103,3 (si le gain en bien-être correspond à 3,3% comme l'indiquent les résultats de l'étude de Drusilla et alii). A partir de cette date, si l'on suppose que les deux pays ont un même taux de croissance (disons 5% par an), le pays A aura un PIB de 100 (1 + 5%) la première année suivante, 100 (1 + 5%)² la deuxième année suivante, etc..., tandis que le pays B aura un PIB de 103,3 (1 + 5%) la première année suivante, 103,3 (1 + 5%)² la deuxième année suivante, etc...

Il convient de souligner que si les gains se réalisent essentiellement à l'issue de la réallocation des ressources, les pertes (ou coûts de l'ajustement), elles, interviennent au cours du processus. Et elles sont d'autant plus importantes que le processus est long, que des freins s'opposent à une pleine mobilité du capital et du travail.

En effet, le tableau indique, selon les différentes études, les pertes en cours de processus. Ces pertes concernent le capital dont une partie ne pourra plus être utilisée et pour laquelle l'économie devra consacrer des ressources pour la reconvertir ou pour investir dans de nouveaux équipements. Cette perte est faible si le capital est mobile et élevée si le capital ne peut pas être reconverti.

Elles concernent également le travail. Deux hypothèses sont retenues: celle où les employés, qui doivent changer d'emploi, mettent une année pour trouver un nouvel emploi (dans ce cas, le coût de l'ajustement équivaut à une année de salaires), celle où ce délai atteint trois années (avec un coût d'ajustement équivalent à trois années de salaires).

Tous ces coûts sont évalués aux prix de 1990 en millions de dinars (MD) ou millions de dollars; pour être actualisés, ils devraient être multipliés par 1,47.

Les coûts les plus importants concernent l'ajustement de l'emploi. Dans l'hypothèse où le capital est mobile, 6,94% des actifs occupés devraient changer d'emploi selon Rutherford et alii et 16,31% selon

l'IEQ. Cela signifie, compte tenu du fait que la population occupée totale avoisine les 2,4 millions de personnes, entre 167 000 et 390 000 personnes. Le coût de l'ajustement de l'emploi atteint (sur la base d'une année d'attente) 227 MD selon Rutherford et alii et 575 MD selon l'IEQ; si la période d'attente est de 3 ans, le coût s'élève alors à, respectivement, 681 MD et 1 724 MD.

De toutes les études présentées, seule celle de Drusilla et alii a présenté l'impact sur les pays partenaires: dans le scénario de court terme, la Tunisie perd 27 millions de dollars, mais l'UE gagne l'équivalent de 2 420 millions de dollars, dont 1 543 au profit de la France et de l'Italie. Dans le scénario de long terme, la Tunisie gagne l'équivalent de 430 millions de dollars tandis que l'UE en gagne 3,4 milliards, dont 2,2 milliards par la France et l'Italie. Comme pour le bien-être, ces gains sont des gains permanents. Compte tenu de la taille des économies en présence, les 430 millions de dollars représentent 3,3% du PIB tunisien, tandis que les 2,2 milliards de dollars ne représentent que 0,1% du PIB italo-français.

On voit ainsi que, dans tous les cas de figure, l'Europe est fortement gagnante et la Tunisie, au mieux, faiblement gagnante. C'est là une évidence: l'UE voit s'accroître ses exportations et, avec elles, sa production.

Ce que ces études montrent, de manière claire, c'est que plus le processus d'adaptation est long, plus les réallocations de ressources mettent de temps, plus les coûts de l'ajustement sont élevés et les bénéfiques faibles. Et plus la protection est élevée et les disparités importantes d'un secteur à un autre, plus les coûts de l'ajustement sont lourds. Or, il se fait que, non seulement les industriels n'ont pas été préparés à cette libéralisation alors que la Tunisie est sous ajustement depuis 1986 (10 années ont ainsi été perdues en termes de préparation des agents à amorcer les changements nécessaires)⁵, mais, qui plus est, des ressources importantes ont été allouées vers des activités protégées mais inefficaces et la protection a sensiblement augmenté! Entre 1986 et 1995, en effet, le taux de protection effective (TPE) est passé de 123% (taux alors considéré comme particulièrement élevé) à... 179% pour l'ensemble de l'industrie manufacturière. En 1995, le TPE a atteint 472% dans les industries agricoles et alimentaires, 229% dans les industries mécaniques et électriques, 207% dans la chimie, 158% dans le textile, l'habillement et le cuir, 123% dans les industries diverses et 111% pour les matériaux de construction, la céramique et le verre⁶.

Les obstacles à surmonter, les défis à relever

Pour avoir des effets positifs, l'accord de libre-échange devra se traduire par une réallocation des ressources, c'est-à-dire des changements considérables et rapides. Cela exige une grande mobilité du travail et une grande mobilité du capital. Dans cette phase transitoire où des

destructions d'emplois d'une grande importance se feront sentir, la croissance devra être soutenue et l'investissement en très forte augmentation. La modernisation des entreprises, leur "mise à niveau" et l'instauration d'un environnement financier, commercial, économique et institutionnel⁷ favorable sont les conditions indispensables à la réussite de cette mutation.

Une mobilité du capital fortement entravée

La mobilité du capital requiert un préalable: de bons signaux, c'est-à-dire une information correcte, disponible, transparente, permettant aux entrepreneurs de faire de bonnes anticipations. Tel n'a pas été le cas jusqu'ici: non seulement les entreprises se plaignent de n'avoir pas été sensibilisées à la libéralisation, mais la protection dont elles ont été entourées a même augmenté. Quant à l'information, elle n'a pas tendance à être un phénomène de plus en plus répandu. Grâce à la coopération qu'ils ont tissée avec des centres européens, les centres techniques obtiennent des informations économiques et techniques internationales de qualité et la mettent à la disposition des entreprises. Mais extrêmement rares sont les entreprises qui ont pu accéder au réseau de communication Internet⁸.

Si l'information est le préalable à la décision réfléchie de l'entreprise, la possibilité de la mettre en oeuvre, de réaliser les transactions nécessaires dans des délais raisonnables est tout aussi importante.

Une entrave de première importance empêche ou, du moins, les freine considérablement: l'administration. C'est ainsi, en effet que la création d'une entreprise prend 18 à 24 mois⁹, la durée moyenne de séjour à la douane des marchandises importées est de l'ordre de 3 à 4 semaines, parce que les procédures sont particulièrement complexes¹⁰ et opaques et parce que les inspections physiques sont la règle (alors que dans les ports modernes, 2,5% seulement des importations font l'objet de cette inspection)¹¹.

La mobilité du travail est un autre élément déterminant de la mobilité du capital.

Une mobilité du travail très faible

Dans l'étude qu'il vient de réaliser, Ghazi Boulila (1997) montre que 10% seulement de l'ajustement désiré par les entreprises dans l'emploi est effectué au cours d'une année dans l'ensemble de l'économie et que, dans les industries manufacturières, la rigidité est encore plus grande: à peine 7% de cet ajustement est entrepris. Aux Etats-Unis, ce taux a été estimé à 59%, au Canada à 51%, en Europe (France, Suède, Norvège et Grande-Bretagne), il est compris dans une fourchette allant de 21% à 30%.

Martin Rama (1995), qui a étudié le marché tunisien du travail sous un angle plus empirique, conclut que la principale distorsion caractéristique du marché du travail réside dans les difficultés qu'éprouvent les entreprises à licencier en situation d'excès de main-d'oeuvre. En 1994,

écrit-il, 505 entreprises, confrontées à des difficultés économiques, ont exprimé leur intention de licencier 60 390 travailleurs et ont soumis, à cet effet, une demande à la Commission de contrôle des licenciements (CCL)¹².

La CCL n'a été en mesure de prendre une décision au cours de la même année que pour 182 seulement des 346 entreprises ayant soumis une demande préalable... En fin de compte, seul un quart des salariés inclus dans les demandes initiales de réduction ont été licenciés. Le pourcentage a été inférieur dans le cas de 34 entreprises en régime de zone franche qui souhaitaient réduire leurs effectifs de 3 398 travailleurs en 1994, mais qui n'ont pu en licencier que 11 d'entre eux.

Ceci n'est pas pour dire que les décisions de la CCL soient déraisonnables. Elles apparaissent plutôt comme un essai de préserver une catégorie sociale (les salariés) subissant une distribution des revenus de plus en plus inégalitaire et ne bénéficiant pas de prestations-chômage. Le problème est qu'une telle rigidité représente un obstacle majeur aux réallocations sectorielles exigées par l'intégration dans la ZLE avec l'UE. Les conséquences en seraient un coût prohibitif en termes économiques et sociaux.

Renouer avec la croissance, relancer les investissements

Au cours des dix prochaines années, les mutations démographiques se traduiront par une augmentation sensible de la population en âge de travailler et, en particulier, de la demande additionnelle d'emplois. Celle-ci se situerait à 71 300 par an entre 1995 et 2 000 et 79 200 entre 2000 et 2005 selon l'hypothèse faible et, selon l'hypothèse forte, à respectivement 77 000 et 85 600, soit une augmentation de 10 à 20% par rapport à la première moitié des années 1990. Ces chiffres méritent d'être rapprochés des créations effectives d'emploi: une moyenne annuelle de l'ordre de 42 500 au cours des cinq années 1991-1995¹³.

Par ailleurs, l'intégration de la Tunisie dans la ZLE se traduira par d'importantes disparitions d'emplois. Pour remplacer les emplois perdus et répondre aux besoins additionnels d'emplois, c'est peut-être une centaine de milliers d'emplois nouveaux, voire davantage qu'il faudrait créer, à comparer à la cinquantaine de milliers de ces dernières années, si l'on admet que le rythme des emplois supprimés a avoisiné les 7 500 par an jusqu'ici et que les créations brutes ont donc été de 50 000 environ.

Pour éviter une aggravation du chômage, il faut donc assurer, une croissance très forte, de l'ordre de 6 à 7% par an et un accroissement notable de l'investissement¹⁴.

Or, au cours de ces dernières années, ces indicateurs ont enregistré une détérioration, notamment l'investissement. En effet, au cours des quatre dernières années 1993-1996, le PIB s'est accru à raison de 3,7% par an (contre 4,7% au cours des années 1987-1993) et l'investissement a considérablement décéléré. Cet essoufflement est prononcé dans le secteur manufacturier dont la part dans l'investissement total a baissé de 18,8% pour la période 1981-86 à 16,1% pour la période 1987-93 et à

14,5% depuis 1993. Et, de manière générale, cet essoufflement concerne le secteur privé dont la part dans le PIB est tombée de 13,9% en 1993, à 12,2% en 1994 et 11,4 % en 1995, ce qui fait dire à Uri Dadush ¹⁵: “*Au cours des dernières années, la Tunisie a été un des rares pays à avoir vu baisser son ratio investissement privé/PIB*”.

Un “*programme national de mise à niveau*”, doté d’une enveloppe financière de 2,5 milliards de dinars pour la période 1996-2000 prévue pour financer la modernisation de l’entreprise ainsi que le renforcement des infrastructures de base et de technologie et l’amélioration des interventions des organismes d’appui et de promotion a été mis sur pied. La population concernée par ce programme a été estimée à 4 000 entreprises industrielles et le rythme d’engagement dans ce programme a été évalué à 400 entreprises par an. Tout au long de l’année 1996, seules 193 entreprises se sont présentées pour bénéficier de ce programme et, parmi elles, seules une centaine ont été jugées éligibles ¹⁶.

La persistance d’une telle situation en matière d’investissement est de nature à avoir des effets graves, surtout quand on sait que la croissance économique des années à venir devra reposer de plus en plus sur des augmentations de capacité (et non sur une meilleure utilisation des capacités existantes comme cela a été le cas jusqu’ici) et que, comme le souligne, le rapport de la Banque mondiale (1995a), “*les anciennes sources de la croissance sont en train de diminuer et de nombreuses autres font face à des contraintes environnementales croissantes (hydrocarbures, mines, agriculture, tourisme). De nouveaux investissements et de nouvelles sources de croissance ont besoin d’être développés...*”.

La question est donc de savoir pourquoi les investissements privés s’essoufflent. Crainte de la concurrence internationale? Insuffisance de l’épargne? Ces explications sont contestées. Uri Dadush répond, en effet, que “*dans douze cas sur quinze de libéralisation soutenue du commerce, l’investissement privé a progressé même durant la période de libéralisation la plus rapide...On ne saurait donc attribuer à la libéralisation du commerce en tant que telle le recul de l’investissement privé en Tunisie; il est au contraire surprenant que l’investissement privé soit en perte de vitesse en un temps où le commerce se libéralise*”. Quant à l’argument de l’insuffisance de l’épargne, Uri Dadush le rejette aussi: “*Fort heureusement, ce n’est pas là un problème de la Tunisie*” ¹⁷.

L’investissement, J. M. Keynes l’a souligné, est lié à l’“état de la confiance”. Mais celui-ci est un paramètre multidimensionnel difficilement quantifiable. Quelle importance attacher au murmure d’industriels justifiant leurs hésitations en matière d’investissements par leur crainte des contrôles et des redressements fiscaux (réels ou potentiels), et par leur hantise des multiples demandes de contributions non fiscales et de “dons” réclamées par le Parti et les autorités locales ?

Si tel est le cas des investissements privés tunisiens, qu’en est-il des investissements étrangers?

Evolution des investissements étrangers (en millions de dinars courants)

Année	Investissement direct			Portefeuille	Investissement étranger total
	Energie	Autres	Total IDE		
1992	461,4	40,2	501,6	49,3	550,9
1993	615,8	32,1	647,9	27,4	675,3
1994	494,4	36,9	531,3	30,8	562,1
1995	245,4	46,8	292,2	51,9	344,1

Source: Statistiques financières BCF.

Depuis 1993, les baisses sont considérables, mais il faut remarquer qu'elles concernent notamment le secteur de l'énergie. Ce qu'il y a lieu de retenir, c'est surtout l'insignifiance des montants en jeu en dehors de l'énergie: moins de 100 millions de dinars (ou de dollars) si l'on fait la somme des investissements de portefeuille et des investissements directs hors énergie, soit moins de 2,3% de la FBCF totale.

Or l'investissement direct étranger est l'un des éléments déterminants pour la réussite de l'accord d'association entre la Tunisie et l'UE¹⁸. La capacité du pays à attirer des investissements extérieurs dépend, tout d'abord, de sa capacité à entraîner les investissements nationaux et de sa capacité à conserver les entreprises étrangères déjà installées.

Outre ces facteurs, il y a un frein objectif à l'attraction des investissements directs étrangers: il s'agit de la nature bilatérale des accords d'association. En effet, chaque pays de la rive sud a signé (ou va signer) un accord de libre-échange avec l'UE, mais chaque accord est un accord séparé à travers lequel chaque pays du sud maintient ses obstacles au commerce vis-à-vis des autres pays du sud. Il en découle, selon les termes de Havrylyshin (1996) un "effet de moyeu et de rayons". "*Les investisseurs étrangers qui auraient pu apporter leurs capitaux dans un pays en raison de l'accès qu'il leur offre à son marché intérieur, nous dit-il, seront davantage incités à les placer dans l'UE (le moyeu) qui leur permet d'accéder à tous les pays méditerranéens (les rayons)*"¹⁹.

Des capitaux extérieurs importants sont toutefois appelés à venir en Tunisie au cours des prochaines années à la faveur des privatisations. En effet, celles-ci ont été, jusqu'ici, assez timides²⁰. Selon les déclarations du Secrétaire d'Etat chargé des Privatisations et de la Restructuration, la cadence des privatisations va s'accélérer en 1997. Une "liste de référence" de 63 entreprises privatisables représentant des actifs s'élevant à 1,4 milliard de dinars est prête.

Ces investissements permettront d'améliorer la situation financière extérieure de la Tunisie, mais étant des investissements de portefeuille, ils ne contribueront que marginalement (au moins dans un premier temps) à l'accroissement des investissements et de la production et à la création d'emplois.

La littérature économique ne répond pas à la question de savoir comment répond l'investissement direct étranger à la libéralisation du commerce²¹, mais il est clair que cet investissement exerce un rôle déterminant dans la réussite de l'entreprise de libéralisation.

L'intégration réussie du Portugal dans la CEE est expliquée par de nombreux facteurs, notamment l'aide financière de la CEE et, surtout, les investissements directs étrangers ²².

C'est au moment où la Tunisie a le plus besoin de son énergie et de son dynamisme pour faire face à l'épreuve économique probablement la plus importante de son histoire moderne qu'elle semble douter d'elle-même, hésiter.

Les questions-clés auxquelles elle est confrontée et que cet article s'est efforcé de mettre à nu sont au nombre de trois: comment relancer les investissements et redonner confiance aux investisseurs? Comment réduire les coûts de la transition, comment faciliter la mobilité? Comment mettre fin à l'inertie des institutions administratives?

Ces trois questions ne sont pas, en vérité, indépendantes l'une de l'autre, bien au contraire.

Les institutions administratives apparaissent comme la "variable déterminante": c'est de leur capacité à générer l'information fiable et crédible, à la diffuser au public même quand elle reflète des performances médiocres ou des contre-performances, de leur neutralité vis-à-vis de tous les hommes d'affaires et de tous les citoyens, de leur capacité à alléger les procédures, à donner les "bons" signaux, à élaborer et mettre en oeuvre les mécanismes incitatifs, créer le cadre juridique favorable que dépend, tout d'abord, le rétablissement de la confiance.

Cela implique une remobilisation des fonctionnaires, une participation plus grande de leur part au processus de prise de décision, c'est-à-dire, la décentralisation de celui-ci. Cela implique une fonction publique dotée de compétences de très haut niveau. Cela implique également un contrôle des administrés sur leur administration, c'est-à-dire des organisations non gouvernementales réellement indépendantes de l'Etat et du Parti.

Les questions de la transition et de la nécessaire mobilité exigent, pour leur part, tout un programme. Tout d'abord une pleine information des entreprises du programme et du calendrier de libéralisation et des effets potentiels qu'il aura sur chacune des sous-branches d'activité à l'échelle la plus fine, ensuite des services de conseil et d'expertise nationale et internationale à leur disposition, enfin des moyens institutionnels, juridiques et financiers adaptés aux différentes situations.

Le monde salarial, quant à lui, devra être impliqué, inséré dans un processus dans lequel il devrait être véritablement partie prenante. Un repositionnement, une re-définition du rapport salarial fondé sur un compromis entre travailleurs, employeurs et Etat et tenant compte des exigences de l'ouverture devraient être conçus. En contrepartie d'une mobilité accrue de l'emploi, des améliorations devraient intervenir au profit des travailleurs: une meilleure répartition des fruits de la croissance, une meilleure protection sociale, en particulier contre les risques de chômage, une participation accrue du mouvement syndical à la vie sociale.

La question fondamentale qui se pose est de savoir jusqu'à quel point ces réformes impératives sont compatibles avec un système régi par l'Etat-Parti unique et l'extrême centralisation du processus de prise de

décision.

Mahmoud Ben Romdhane est Professeur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis.

Bibliographie

- Ayari, C. (1996): "La Déclaration de Barcelone. Analyse critique du contenu à la lumière de l'accord de partenariat euro-tunisien." *Arab Economic Journal*. N° 5. Spring 1996. Le Caire (en arabe).
- Bajo-Rubio, Sosvilla-Rivero O. and S. (1995): "An Econometric Analysis of Foreign Direct Investment in Spain". *Southern Economic Journal* 61: 104-120.
- Banque Centrale de Tunisie (1996): "Rapport annuel 1996". Tunis, juin 1996.
- Banque mondiale (1993): "République de Tunisie: le système de protection sociale". Couverture grise, Washington, DC.
- Banque mondiale (1994): "République Tunisienne. Evaluation du secteur privé". Rapport n° 12945 - TN
- Banque mondiale (1995a): "Tunisia's Global Integration and Sustainable Development. Strategic Choices for the 21st Century". Washington, DC.
- Banque mondiale (1995b): "Allègement de la pauvreté: bâtir sur les acquis pour préparer l'avenir". Evaluation de la pauvreté en Tunisie, Couverture verte, Washington, DC
- Banque mondiale (1995c): "Le monde du travail dans une économie sans frontières". Rapport sur le développement dans le monde, Washington, DC.
- Banque mondiale (1996): "La Tunisie dans l'économie mondiale". Département d'économie internationale. Division Analyse et prospects. Avril 1996.
- Bensidoun, I. et A. Chevallier (1996): "Europe-Méditerranée: le pari de l'ouverture". *Economica*, collection CEPII. Paris.
- Bistolfi, R. (sous la direction de) (1995): "Euro-Méditerranée. Une région à construire". PUBLISUD. Paris.
- Boulila, G. (1997): "Flexibilité du travail, externalités intersectorielles et croissance économique en Tunisie". Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis. Article non encore publié.
- Bulletin du FMI (1996): "La nouvelle stratégie de l'Union Européenne: coûts et avantages". 18 novembre 1996. Vol. 25, n° 21.
- Burda, M. et C. Wyplosz (1994): "Gross Worker and Job Flows in Europe". *European Economic Review*, 38 (6), pp. 1287-1315, juin 1994.
- Chevallier A. (1995): "Les échanges commerciaux euro-méditerranéens". Contribution à l'ouvrage collectif dirigé par Bistolfi R.. Voir ci-dessus.
- Comete Engineering (1994): "Etude prospective de l'impact sur l'économie tunisienne de la mise en place d'une zone de libre-échange entre la Tunisie et l'Union Européenne". Etude réalisée pour le compte du CEPEX. Tunis.
- Dadush, U. (1997): "Tunisie. Les défis de la mondialisation". *Jeune Afrique Le temps du monde*. N° 1878, semaine du 1er au 7 Janvier 1997, pp. 38-41.
- Drusilla K. Brown, Alan V. Deardorff and Robert M. Stern: (1995): "A Free Trade Agreement Between Tunisia and the European Union. Effects on Tunisian Trade and Foreign Direct Investment.". Prepared for Submission to Tunisian Government, Ministry of International Cooperation and Foreign Investment. April 1995.
- Fontagné L. et Péridy N. (1995): "Uruguay Round et PVD. Le cas de l'Afrique du Nord".

Printemps 1997

- Revue économique, vol. 46, n° 3, mai 1995, pp. 703-715.
- Gargouri, M. (1995): "Mieux valoriser les avantages économiques de la proximité". Contribution présentée dans l'ouvrage collectif dirigé par Bistolfi R.. Voir ci-dessus.
- Gargouri, M. (1996): "Entretien avec Méditerranée Développement". 23 mars 1996. Institut National de la Statistique
- (1996a): "Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1994. Principales caractéristiques de la population active occupée. Tableaux statistiques". Février 1996.
- (1996b): "Projection de la population active et de la demande additionnelle d'emplois 1995-2015". Avril 1996.
- Institut d'Economie Quantitative (1996a): "Etude stratégique n° 8. Rapport n° II. Bilan des réformes engagées et de leur impact sur la compétitivité". Tunis, avril 1996.
- (1996b): "Etude stratégique n° 8. Rapport n° III. Pour une plus grande compétitivité de l'industrie tunisienne". Tunis, août 1996.
- Jbili A. et Enders K. (1996): "L'accord d'association entre la Tunisie et l'Union européenne". Revue "Finances et Développement". Septembre 1996.
- Kébadjian, G. (1995): "Euro-Méditerranée et transformations de l'économie mondiale: éléments d'une prospective.". Contribution à l'ouvrage collectif dirigé par Bistolfi, voir ci-dessus.
- Lucas, R. (1993): "On the Determinants of Direct Foreign Investment: Evidence from East and Southeast Asia". *World Development* 21: 392-406.
- Mahjoub A. (1996): "La zone de libre-échange entre la Tunisie et l'Union Européenne". Contribution au Séminaire organisé par l'OCDE et les Autorités grecques sur le thème "Migrations, libre-échange et intégration régionale dans le bassin méditerranéen". Athènes. 31 octobre-1er novembre 1996.
- Mahroug M. (1997): "La privatisation en marche". *Jeune Afrique. Le temps du monde*. N° 1878, semaine du 1er au 7 janvier 1997, p. 41.
- Ministère du Développement Economique (1996a): "Note d'Orientation. Vers la promotion de la Tunisie au rang des pays développés". Travaux préparatoires pour le IXe Plan (1997-2001). Tunis, juin 1996. (Document en arabe)
- (1996b): "Rapport annuel sur le développement 1996". Rapport détaillé. 4e rapport sur le suivi des réalisations du VIIIe Plan 1992-1996. Tunis, octobre 1996. (Document en arabe)
- (1996c): "Projet de budget économique pour l'année 1997". Tunis, Novembre 1996. (Document en arabe)
- Ministère de l'Industrie (1996a): "Le programme de mise à niveau". Tunis.
- Ministère de l'Industrie (1996b): "Le Bulletin de la Mise à Niveau". N° 1. Décembre 1996.
- Paje J. And Underwid J. (1995): "Growth, the Maghreb and the European Union". Paper presented at the Eleventh World Congress of the International Economic Association, Tunis. December 18-22, 1995.
- Rama, M., Banque mondiale (1995): "Notes sur le marché tunisien du travail". Conférence donnée le 29 novembre 1995 à l'Institut d'Economie Quantitative, Tunis.
- Régnauld H. (1995): "L'intérêt économique de l'Europe au développement des PSEM". Contribution à l'ouvrage collectif dirigé par Bistolfi. Voir ci-dessus.
- Rutherford, T., Ruström, E. et Tarr, D. (1994): "L'accord de libre-échange entre le Maroc et La CEE: une évaluation quantitative". *Revue d'Economie du Développement*. 2/1994.
- Rutherford, T., Ruström, E. et Tarr, D. (1995): "L'accord de libre-échange entre la Tunisie et L'Union Européenne". Banque Mondiale. 2 mars 1995.
- Union Européenne (1995): "Accord euro-méditerranéen entre les Communautés européennes et la Tunisie". Délégation de la Commission Européenne en Tunisie.
- United Nations Centre on Transnational Corporations (UNCTC) (1992): "The Determinants of Foreign Direct Investment: A Survey of the Evidence". New York. United Nations.
- UTICA (1995): "La mise à niveau de l'entreprise". Centre de Formation des Dirigeants des

- PME. Projet UTICA-FKA. Tunis, novembre 1995.
- Zaafraane H. et Mahjoub A. (1996): "La zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Défis économiques et risques sociaux: cas de la Tunisie". Document préparatoire à la réunion du Groupe de Travail "EUROMESCO". Rabat.
- Zaïem F. Et Jaïdi L. (1995): "La dynamique des investissements en Méditerranée". Contribution à l'ouvrage collectif dirigé par Bistolfi R. Voir ci-dessus.

Notes:

¹ Pour une analyse plus détaillée, se référer à Chédly Ayari (1996), Isabelle Bensidoun et Agnès Chevallier (1996), Mondher Gargouri (1995) et Azzam Mahjoub (1996).

² Ce n'est pas, en effet, un hasard si la Tunisie a été le premier pays à signer l'accord d'association avec l'Union Européenne (encore que le Maroc, à travers son Roi, en ait exprimé publiquement le désir depuis bien longtemps)

³ Les PIB exprimés en PPA (parité de pouvoir d'achat) permettent de mieux comparer les niveaux de vie moyens des différents pays : tenant compte du niveau des prix dans chacun des pays, ils expriment les pouvoirs d'achat relatifs et non le niveau absolu de revenu en monnaie internationale.

⁴ La première par COMETE Engineering, en novembre 1994, pour le compte du Centre de promotion des exportations (Ministère de l'Economie Nationale); la seconde par Rutherford, Rustron et Tarr, pour le compte de la Banque mondiale, en mars 1995; la troisième par Drusilla, Deardorff et Stern, tous trois universitaires américains, en avril 1995, pour le compte du ministère de la Coopération internationale et de l'Investissement extérieur; la quatrième, par l'Institut d'économie quantitative de Tunis (dépendant du ministère du Développement économique) en avril 1996.

⁵ Les industriels partiellement exportateurs ou travaillant totalement pour le marché local "ressentent le programme de libéralisation économique avec inquiétude et en redoutent les conséquences sur leur activité. Confinés depuis plusieurs années dans une situation de rente sur le marché local, protégés par un système de commerce extérieur bienveillant, ces opérateurs ne se sont pas ou très peu préparés à l'ouverture des frontières et donc à la concurrence extérieure... Pour eux, le Plan d'Ajustement Structurel aurait dû, dès son démarrage, en 1986, être accompagné par les pouvoirs publics de mesures de sensibilisation et de mise à niveau des entreprises... Ces opérateurs estiment qu'un certain nombre d'années n'a pas été mis à profit et, faute de

n'avoir pas réagi à temps, ils se retrouvent face à la libéralisation en cours des produits de consommation dans une situation particulièrement difficile". Voir COMETE (1994), p. 222.

⁶ Voir *Etude Stratégique* n° 8. Rapport n° III : "Pour une plus grande compétitivité de l'industrie tunisienne", août 1986, p. 24. L'augmentation du TPE est due à la baisse des tarifs douaniers sur les inputs importés ainsi qu'aux avantages fiscaux liés aux importations de matières premières, semi produits et biens d'équipement. Précisons que le TPE est défini comme le rapport entre la valeur ajoutée aux prix intérieurs et la valeur ajoutée aux prix internationaux. Elle est une mesure de la protection accordée à la valeur ajoutée des producteurs nationaux.

⁷ Voir *Etude stratégique* n° 8, rapport n° III : "Pour une plus grande compétitivité de l'industrie tunisienne", IEQ, Tunis, août 1996.

⁸ La Tunisie est l'un des tout premiers pays africains à s'être équipée pour accéder à cette autoroute de l'information. Mais cet outil est actuellement sévèrement filtré : même les Centres de documentation universitaire n'ont pas encore pu, à la fin de l'année 1996, obtenir leur abonnement à l'Agence Tunisienne Internet.

⁹ Selon une étude commanditée par le Premier ministre en 1992, après la suppression de l'agrément de l'Agence de Promotion des Investissements et l'installation du "guichet unique". Voir *Etude stratégique* (1996b), p. 56.

¹⁰ 30 à 40 signatures en dix exemplaires sont d'ordinaire exigées pour chaque expédition.

¹¹ Sur tous ces aspects, voir l'étude de la Banque mondiale (1994).

¹² "Ce qui représente un taux de suppression d'emplois d'environ 3,6%. Toutefois, poursuit M. Rama, même si le véritable taux de suppression était deux fois plus élevé (compte tenu du fait que des entreprises ne soumettent pas de demandes de licenciement dans le cas de travailleurs temporaires, il n'en demeurerait pas moins dans l'ordre de grandeur observé dans les pays industrialisés disposant de marchés du travail en bon état de fonctionnement. A titre d'exemple, le taux moyen de suppression d'emplois dans le secteur manufacturier aux Etats-Unis au cours de la période 1973-1986 était de 11,3% ; en Allemagne, il s'est situé entre 6% et 10% au cours de la période 1975-1989".

¹³ Voir, à ce sujet, *Projection de la population active et de la demande additionnelle d'emplois 1995-2015*, Institut National de la Statistique, Tunis, avril 1996 et *Rapport annuel 1995 de la Banque Centrale de Tunisie*, Tunis, juin 1996.

¹⁴ Ces assertions s'appuient sur les considérations suivantes : si l'on veut répondre à 85% de la demande additionnelle d'emplois pour maintenir stable le taux de chômage, il faudrait créer annuellement près de 61 000 emplois nets. Etant donné que le stock d'emploi actuel avoisine les 2,4 millions, cela signifie une croissance annuelle de l'emploi de l'ordre de 2,54%. Au cours des dernières années, l'élasticité de l'emploi par rapport au PIB a été de 0,44 selon la Banque mondiale ; sur cette base, il faudrait donc que le PIB croisse annuellement de $2,54\% : 0,44 = 5,8\%$. Or selon toute vraisemblance, l'élasticité de l'emploi par rapport au PIB connaîtra une baisse pour plusieurs raisons, en particulier parce que le nombre d'emplois détruits sera élevé.

¹⁵ Chef de la Division d'analyse et de prospective économiques de la Banque mondiale. Voir son article "Le temps du monde" dans *Jeune Afrique* n° 1878 de la semaine du 1er au 7 janvier 1997.

¹⁶ Voir, à ce propos, UTICA (1995) et ministère de l'Industrie (1996a) et (1996b).

¹⁷ A ses yeux, le problème est qu'un très fort pourcentage de l'épargne disponible (54%) se trouve absorbé par des projets d'investissement du secteur public. En vérité, on peut se demander si ce n'est pas l'insuffisance de l'investissement privé qui conduit l'Etat, pour maintenir l'investissement global et soutenir la croissance, à investir davantage.

¹⁸ Voir à ce sujet les travaux de Mondher Gargouri (1995), Gérard Kébadjian (1995), Azzam Mahjoub (1996) ainsi que Zaïem et Jaïdi (1995).

¹⁹ Voir *Bulletin du FMI* (1996).

²⁰ Selon la Banque mondiale (1996) les privatisations ont porté jusqu'en septembre 1995 sur 48 entreprises et ont rapporté quelque 240 millions de dinars. Selon Moncef Mahroug (1997), 77 unités ont été privatisées au total, dont 19 en 1996.

²¹ Voir UNCTC (1992), Bajo-Rubio et alii (1994) et Lucas R. (1993) en particulier.

²² L'aide financière communautaire au Portugal a atteint 550 millions d'écus durant 1981-86 et pour la période 1989-93, plus de 10 milliards d'écus. A titre indicatif, la Tunisie a reçu, au total une aide communautaire de 0,743 milliard d'écus.

L'investissement direct étranger réalisé au Portugal a, pour sa part, été multiplié par 13 entre 1986 et 1990, soit un accroissement de 2 milliards d'écus. Voir à ce sujet, Comete Engineering (1994).